

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 19 mars 2018**

~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2018

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, René BERTON, Magali LABBEY, Stéphane MONCEAU, Serge LEVEILLÉ, Liliane ANDRE, Carolle ROULIN

Absents excusés : Danièle DOAN VAN, Annick MOUHÉ, Christelle JARRIGE

Absents : Philippe MATHIEU, Michelle DUMAS PREVOS, Mathieu GESLOT

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :
 - Autorisation à la SEMDAS pour consultation du choix d'un maître d'œuvre
 - Création de postes
 - Installations de commerce alimentaire sur la zone artisanale.
 - Vote du compte administratif
 - Vote du compte de gestion
 - Vote des subventions
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire, en préambule, expose aux membres du Conseil présents qu'une consultation a été faite pour choisir un mandataire pour la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancienne étude notariale en Mairie. Afin de pouvoir ouvrir les plis reçus en mairie, il a été nécessaire de mettre en place une commission appel d'offres. Celle-ci est composée de 5 membres. Une délibération a été prise en ce sens. Seule la SEMDAS a déposé sa candidature et a donc été retenue.

AUTORISATION A LA SEMDAS POUR CONSULTATION DU CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

VU la délibération en date du 22 janvier 2018 décidant de la consultation en vue de retenir un mandataire pour la réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir les services de la mairie,

VU la décision de Monsieur le Maire et de la commission d'appel d'offres en date du 5 mars 2018 décidant d'attribuer le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à la SEMDAS pour le suivi des études et la réalisation des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en vue du transfert de la mairie,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE la SEMDAS à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à retenir 3 équipes admises à remettre une offre,

AUTORISE la Présidente Directrice Générale de la SEMDAS ou son représentant, maître d'ouvrage délégué, à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents s'y rapportant après décision par le conseil municipal, dans le cas où les honoraires seraient supérieurs à 50.000 €/HT, ou par Monsieur le Maire, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Délibérante du 22 janvier 2018, si le montant des honoraires s'avérait être inférieur à 50.000 €/HT.

CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Compte tenu de l'ancienneté dans le grade des agents, les agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade c'est-à-dire de les promouvoir au grade suivant :

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour Mme Sabrina ARRIVÉ

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour Mme Christina DUC

Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour Mme Céline DURAND

Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe pour Mme Alice GANDAUBER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

1- La création des emplois suivants :

- Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 27.50h à compter du 01 mai 2018
- Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 31h à compter 01 mai 2018.
- Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 24h à compter 01 mai 2018.
- Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35h à compter 01 mai 2018.

2- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.

3- De modifier ainsi le tableau des emplois.

Tableau des effectifs au 01 janvier 2018

INTITULE DU POSTE	CATEGORIE	TEMPS
1 Secrétaire de Mairie	C	Vacant (32 heures)
1 Adjoint Administratif territorial	C	35 Heures
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	31 Heures
1 Garde Champêtre Chef principal	C	21 Heures 30
1 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35 Heures
1 Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} Classe des écoles maternelles	C	29 Heures
1 Adjoint technique territorial	C	31 Heures
1 Adjoint technique territorial	C	27 Heures 30
1 Adjoint technique territorial	C	24 heures
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (19 Heures)
1 Adjoint technique territorial	C	13 Heures 30
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (25 heures)
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (35 heures)

Tableau des effectifs au 01 mai 2018

INTITULE DU POSTE	CATEGORIE	TEMPS
1 Secrétaire de Mairie	C	Vacant (32 heures)
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35 Heures
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	31 Heures
1 Garde Champêtre Chef principal	C	21 Heures 30
1 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Vacant (35 heures)
1 Agent spécialisé principal 1 ^{ère} Classe des écoles maternelles	C	29 Heures
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	31 Heures
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	27 Heures 30
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	24 heures
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (19 Heures)
1 Adjoint technique territorial	C	13 Heures 30
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (25 heures)
1 Adjoint technique territorial	C	35 heures

4- D'inscrire au budget les crédits correspondant.

INSTALLATIONS DE COMMERCE ALIMENTAIRE SUR LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la zone de champ Bouchet est artisanale. La Communauté de Communes qui s'occupe de la gestion de la zone demande à la commune de faire une délibération mentionnant qu'elle ne s'oppose pas à ce que la zone accueille du commerce. Monsieur le Maire soumet donc cette proposition au Conseil qui est acceptée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le 1^{er} adjoint fait la présentation du compte administratif 2017 et du compte de gestion 2017 de la Commune.

La commune réalise un excédent de 165 529.05 €

Après avoir entendu, le conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents toutes les recettes et dépenses.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, décide de verser les sommes suivantes selon les critères établis en commission associations en 2014 à l'article 6574 aux associations dénommées ci-dessous :

ACCA (chasse)	100.00 €
Jumelage	100.00 €
Anciens combattants	100.00 €
Vovinam Viet Vo Dao	100.00 €
FOOTBALL CLUB Beurlaisien	100.00 €
Ligue nationale cancer	50.00 €
Secours catholique	50.00 €
SOL CAM PO	50.00 €
Maëva Song	500.00 €

Le Club Liberty et le Comité des Fêtes ne sollicitent pas de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Le SDEER nous informe que le Conseil départemental a élaboré un schéma départemental d'implantation pour une infrastructure de recharge de véhicules électriques. Le schéma prévoit

un réseau « principal » de 57 bornes de recharge pour les véhicules électriques par lequel la commune de Beurley est concernée. La commune doit prendre une délibération afin de transférer la compétence au SDEER. L'ensemble des membres présents accepte de mettre en place une borne de recharge.

TOUR DE TABLE

Gérard GANDAUBER

- GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : la mise en place d'une taxe sera proposée par la CDC, qui en a les compétences, pour financer les travaux contre les inondations.
- La commission Ordures Ménagères de la CDC s'est réunie dernièrement et propose que la redevance des ordures ménagères soit la même que l'année dernière.
- La Communauté de Communes va faire l'achat d'un broyeur de branches
- La CDC va mettre en place une commission communication afin de promouvoir ses missions.
- Le départ à la retraite d'un agent technique arrive à « grands pas ». Son remplaçant est arrivé mi-mars pour être en doublon afin d'être opérationnel à son départ.
- Pont-L'Abbé d'Arnoult se propose de créer un internat dans le cadre de la Maison de Santé pluridisciplinaire universitaire, pour héberger les internes en médecine.

Olivier MACAUD

- Des certificats d'urbanisme concernant la vente de terrains dans la zone artisanale commencent à être déposés à la Mairie.

Liliane ANDRE

- Un concert à l'église avec Aurélia NOËL est prévu à la date du 27 avril 2018
- Le 7 mai 2018, l'école de musique de Manuel AUDIGÉ propose un concert gratuit à l'église.
- Le cinéma en plein air est prévu le 8 août 2018.
- Le vernissage de la sculpture de l'artiste Cédric HENNION se fera le 8 septembre.
- Pour cette année, je propose que l'Art au Jardin soit programmé en même temps que les Journées du Patrimoine, soit en septembre.

Carolle ROULIN

- En ce qui concerne l'Art au Jardin, je voudrais rajouter que je suis en relation avec une association rochefortaise de peintres.

Magali LABBEY

- Des rats divaguent au village du Rocher. Il serait bien que les administrés concernés fassent le nécessaire.

Gaëlle DALAIS

- Un thermomètre pour prendre la température des enfants à l'école a besoin d'être remplacé.
- Beaucoup de parents se plaignent de la présence de poux à l'école. Nous demandons aux parents des enfants concernés de bien vouloir faire le nécessaire.

Serge LEVEILLE

- Je rappelle que la place de la Mairie est encore le théâtre de nuisances nocturnes.

René BERTON

- Je voudrais rappeler aux administrés propriétaires de chiens que les trottoirs, ainsi que les espaces publics tels que le jardin de l'église et les chemins ne sont pas des espaces réservés aux déjections canines. Auquel cas, nous leur demandons de bien vouloir les ramasser.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30.